



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit Octobre,

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Martial sur Isop dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pierre BACHELLERIE, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : le 02/10/2025

Secrétaire de séance : Mme Yveline KASIKCI,

Présents : M. Pierre BACHELLERIE, Mme Yveline KASIKCI, M. Jean-Pierre VILLESANGE, M. Christian MALE, M. Michel THARAUD, M. Jean-Marie VAN DEN BROECK, Mme. Chantal BOULLE, M. Jean LUTIER.

Absents : Mme. Pascale SETTERS, M. Christophe JULLIEN.

Ouverture de la séance à 20 heures et 30 minutes.

ORDRE DU JOUR :

PARTICIPATION DES COMMUNES DE RESIDENCE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE VAL D'ISSOIRE, ANNEE 2023/2024.

Concerne deux enfants de la commune. Le montant est de 968 €

SUBVENTION 2025 LES AMIS DE SELTZ

La subvention reste inchangée, elle est de 250€

RIFSEEP

Le Comité Social Territorial ayant donné son accord, la décision est adoptée à l'unanimité.

ACQUISITION D'UN TERRAIN :

La commune a acheté un terrain à Monsieur F.LINOL un terrain reçu en héritage au décès de son père. Mais, il s'avère que ce terrain n'a pas été inclus dans la succession, ce qui nécessite aujourd'hui de reprendre la délibération en modifiant la somme qui passe de 100 à 700€. Le conseil adopte cet achat à la majorité.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCHLeM

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a voté contre lors du Conseil Communautaire du 22 septembre. Il demande donc aux membres du Conseil de le suivre dans cette décision. Le conseil partage cet avis et le vote est prononcé à l'unanimité.

DIVERS :

Concernant la route des Brandes, Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à contacter un géomètre. Monsieur le Maire fait part de la démission de Madame Valérie FILLAUDEAU, femme de ménage. Elle est remplacée par Luna DOUCHIN, pour une période d'essai d'un mois.

Déclaration à l'assurance GROUPAMA de quatre sinistres :

- Le toit du four à pain. Un expert est attendu le 21 octobre (devis Brantome de 1 500€), le plot endommagé dans le bourg, les voies communales dégradées par l'entreprise Belot : 8 400€ de travaux, le vérin de la tailleuse de haie plié : La garantie venait juste d'expirer. Une demande à l'assurance va être faite, on attend l'avis de l'expert.
- Voirie endommagée à Sauzet par l'entreprise ALLEZ qui a mandaté un sous-traitant pour mettre de l'enrobé.
- Les clés de la mairie, de la salle des associations et des bâtiments confiées à D. Lagrange ont été récupérées.
- Un courrier et un mail ont été adressés à Madame ELMORE pour rédiger une autorisation préalable de travaux pour l'ouverture d'une porte
- Courrier (prévu) à Monsieur GHAFOLI concernant un terrain qui lui appartient chez Gondat et qui n'est pas entretenu.
- Christophe de l'API : il est prévu de diminuer son temps de travail : 8 heures au lieu de 12 heures, à partir du 15 janvier 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.



La secrétaire de séance,

Yveline KASIKCI